



92
NORD
et
SUD

IMPOT-TRESOR

Nous sommes tous en danger !



Alors que le ministre Woerth entraînant les syndicats dans de longues discussions sur la fusion DGI/DGCP, il concoctait un projet de loi qui remet en cause notre statut, nos garanties collectives.

M. Woerth, qui est aussi ministre en charge de la Fonction Publique, a transmis aux fédérations de fonctionnaires un projet de loi « sur la mobilité des fonctionnaires » présenté au Conseil supérieur de la Fonction publique le 18 mars.

Le projet de loi sur la mobilité, c'est la fin de la sécurité de l'emploi

L'article 7 de ce projet prévoit la création d'une nouvelle situation statutaire dans laquelle serait placé le fonctionnaire « *privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi* ». L'administration aurait 2 ans pour « reclasser » l'agent, soit dans la Fonction Publique (d'Etat, territoriale ou hospitalière quelle que soit l'affectation d'origine du fonctionnaire), **soit dans le secteur privé**. A l'issue de ce délai, le fonctionnaire sera mis « *en disponibilité d'office* ».

Or, en disponibilité, on n'est plus payé, le déroulement de carrière comme le droit à pension sont stoppés. Il s'agit, ni plus ni moins, que d'une remise en cause de la garantie de l'emploi.

*Aujourd'hui agent des Finances, demain, infirmier ou policier municipal, voire les 2 à mi-temps ?
Et après-demain, chômeur ? ? ?*

M. Woerth tente de nous faire croire que nos garanties statutaires seront préservées (règles de gestion, garantie de maintien de la résidence, etc), **mais que valent ces promesses avec ce projet de loi ?**

Fusion = plan social au ministère

La fusion DGI-DGCP, c'est la fusion des deux administrations centrales et des directions départementales avec, à la clef, la suppression massive de postes et services au nom des prétendus doublons (RH, Informatique, Matériel,...). C'est la fusion des services et des sites avec la constitution des Services des Impôts des Particuliers (SIP) et des pôles de recouvrement complexes.

La fusion DGI-DGCP prépare des restructurations d'une ampleur sans précédent avec le non remplacement d'un départ à la retraite sur 2 (soit **au minimum 20 000 suppressions d'emplois en 4 ans**).

Dans le cadre de la fusion, de nombreux fonctionnaires seront privés d'affectations « *par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi* » et tomberont sous le coup de l'article 7.

Ne laissons pas détruire le fondement même de notre statut !

Après la fusion, les agences ?

M. WOERTH tente aussi de nous faire croire que nos missions seront préservées ! Que penser alors du rapport Attali qui préconise la création d'agences pour la gestion et le recouvrement de l'Impôt, la retenue à la source ? Le Ministre a déclaré que ces propositions n'avaient pas son aval, **faut-il le croire quand le Président de la République a fait savoir qu'il reprenait à son compte les propositions du rapport Attali (hormis la suppression des départements, principe de précaution) ? Faut-il le croire aussi quand ce même ministre déclare : « La mise en place d'agences de service public... permettra de répondre aux besoins des administrations chargées de la mise en œuvre des politiques » ?**

**Contre la fusion, contre le projet de loi « mobilité »,
pour nos missions, pour nos garanties statutaires,**

TOUS EN GREVE LE JEUDI 27 MARS

Rassemblement à partir de 12H30 devant la Recette Générale des Finances - 94 Rue Réaumur - 75003 PARIS pour interpeller M. PARINI, coordinateur ministériel de la Fusion.
Une demande d'audience a été déposée.